

Quand la vie s'arrêtait.

L'inhumation.

Quelques généralités .

Depuis le Moyen âge, l'âme d'un corps placé dans l'église était supposée aller plus vite et plus près de Dieu, au paradis. Les places les plus proches du chœur étaient les plus chères .

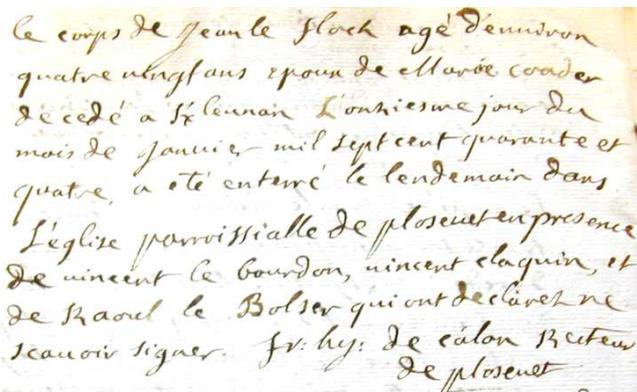
Les corps étaient enterrés sous les dalles du pavement de l'église, dalles soulevées à l'occasion d'un enterrement ; les familles aisées pouvaient faire construire une chapelle sur les côtés, à l'intérieur d'une église, chapelle dédiée à un saint protecteur, où étaient ensevelis les membres de la famille.

Au Moyen âge et sous l'Ancien Régime, avec l'évolution de la population et des villes, se développent les cimetières. Un édit de 1695 fait obligation aux habitants de clôturer le cimetière paroissial : en 1715, à la campagne, ils étaient presque tous clôturés, afin que les animaux ne puissent y entrer.

A partir de 1730, les cimetières des villes sont transférés à la périphérie, pour raison d'infection. Cette coutume n'est définitivement adoptée qu'à partir des années 1780.

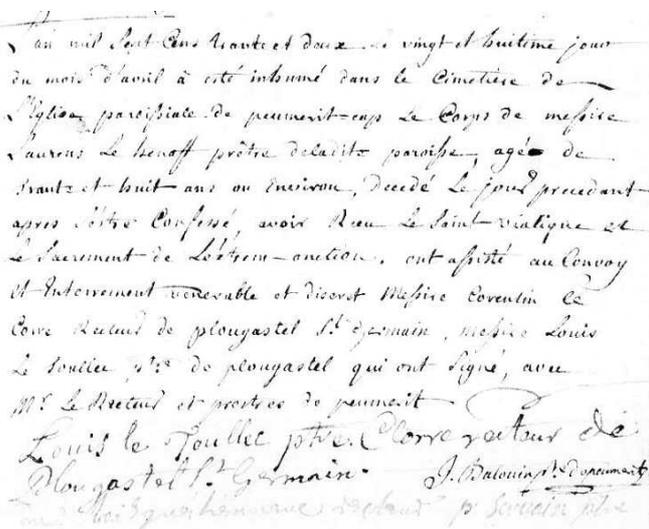
A Plozévet et dans la région, on continue à enterrer les corps dans l'église.

En 1734 il est décidé de construire **un ossuaire** au nord ouest de l'église. Il figure sur le cadastre de 1828 et ses ruines sont visibles sur les cartes postales du tout début du 20ème siècle.



Le corps de Jean le floch agé d'environ
quatre vingt ans époux de Marie Coader
d'écédé a le lendemain l'onzième jour du
mois de janvier mil sept cent quarante et
quatre, a été enterré le lendemain dans
l'église paroissiale de plosevet en présence
de Vincent le Gourdon, Vincent Laquin, et
de Raoul le Bolser qui ont déclaré ne
sçavoir signer. J. h. de calon Breton
De plosevet

1744- Enterrement du corps de Jean Floch.



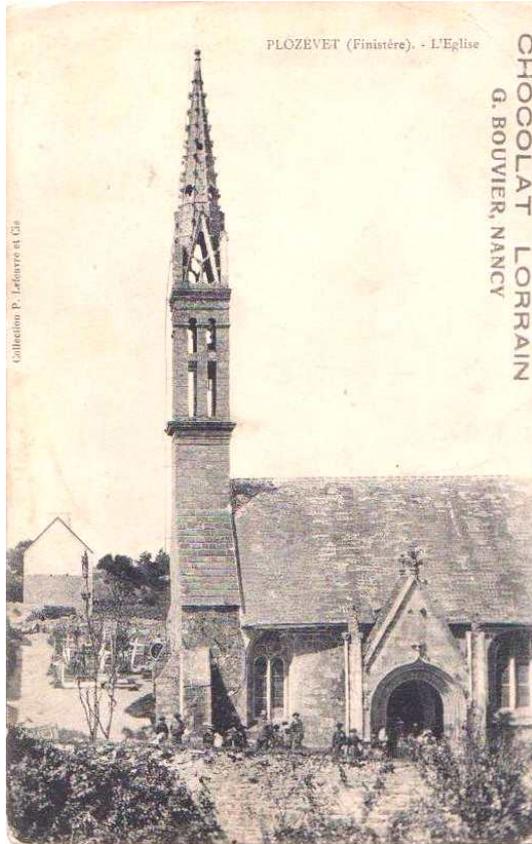
Le corps de Jean le floch agé d'environ
quatre vingt ans époux de Marie Coader
d'écédé a le lendemain l'onzième jour du
mois de janvier mil sept cent quarante et
quatre, a été enterré le lendemain dans
l'église paroissiale de plosevet en présence
de Vincent le Gourdon, Vincent Laquin, et
de Raoul le Bolser qui ont déclaré ne
sçavoir signer. J. h. de calon Breton
De plosevet

A Peumerit, dès 1730, certaines inhumations se font déjà au cimetière, d'autres continuent cependant à se faire dans l'église. Souvent le lieu d'inhumation n'est pas précisé.

En 1732, à Peumerit, le prêtre de la paroisse est enterré au cimetière.

Les registres "paroissiaux" sont des documents imposés par décision royale mais rédigés par le curé (ou vicaire) de chaque paroisse .

Pour l' Eglise, le baptême et le mariage sont des sacrements, donc des cérémonies très importantes. Par contre la sépulture ne constitue pas un sacrement puisque lors de la mort "l'âme quitte le corps" et le curé se préoccupe de l'âme et non du corps, d'ailleurs l'acte précise toujours que c'est "le corps de M.X a été inhumé" et non pas "M.X a été inhumé".



A l'arrière plan, le cimetière de l'enclos paroissial et les ruines de l'ossuaire, au tout début du 20ème siècle.

En 1776, une ordonnance de Louis XVI interdit, pour des raisons sanitaires d'ensevelir dans les églises, mais cet édit n'est pas totalement respecté .

On notera par ailleurs que les 'non catholiques' (noyés de religion inconnue et personnes en état de péché mortel) **n'étaient pas inhumés en terre bénite.**

L'anecdote qui suit nous en donne un exemple :

Le 5 janvier 1749, le capitaine, Olivier Rivet, se félicita de la protection que le recteur de Plozévet, M. La Lande de Calan, avait accordée à l'équipage, lors du naufrage de son navire "Deux-Frères de Rouen" .

Il déplora cependant le pillage d'une partie de l'eau de vie et du vin qui avaient été entreposés dans un local.

Voici un acte de sépulture de pilleur d'épave, enterré sur la grève de Poulhan en 1749.

Le corps d'Alain Daden, âgé d'environ 35 ans, époux de Catherine le Talidec, décédé dans le village de Lestréouzien de Plozévet, dans une grange dudit village, sa mort causée, à ce qu'il paraît à tout homme prudent et sage, par une débauche excessive d'eau de vie qu'il avait fait à la côte où un bâtiment de Rouen, commandé par le capitaine Rivet était naufragé le 5 du mois de janvier de l'an mi sept cent quarante neuf, chargé d'eau de vie. Ledit Daden, en conséquence de sa débauche étant tombé comme mort à la côte, fut transporté par quelques personnes de bonne volonté, touchées de compassion, dans ladite grange, comme dans un lieu plus abrité, mais dans laquelle on s'aperçut qu'il mourut quelques heures après, sans avoir fait signe de contrition de désir d'avoir un prêtre **et fut enterré le 7ème jour dudit mois et an sur le sable de la côte où il fut transporté** par Joseph Lucas et Guillaume le Goff de Kerhat, Henri Canévet de Kerlaoueret, lesquels ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

En foy de quoy j'ai signé : Joseph Julien, prêtre.

Texte retranscrit par Keleier de septembre 1963

A Plözévet, les actes de décès, juste avant la Révolution, mentionnent le cimetière de l'enclos

1780 : Allain Strullu est inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale. L'acte est rédigé par le prêtre, mais la formulation a changé.

Allain Strullu époux de Jeanne le Boulger, âgé d'environ cinquante deux ans, décédé à midi le vingt huit avril mil sept cent quatre vingt, a été inhumé dans le cimetière de cette église paroissiale le jour suivant sur la fosse à l'enterrant Allain Julien et Suzanne gentrie les beaux frères qui ont déclaré ne savoir signer. J. M. Calve prêtre

Décès de le vingt trois févriair, l'an troisième de la république française, à sept heures du matin, par devant moi Allain Julien procureur de la commune de plözévet district de pontevois, département de Finistère, font comparus dans la maison commune, Allain le Briant, âgé de quarante cinq ans et Jean le Flou, âgé de vingt trois ans, cultivateurs, de leonut, dit plözévet, qui m'ont déclaré que Marie le moat, âgée de soixante deux ans, veuve d, Allain le fémle, dit moat, aujourd'hui à midi, la son domicile, au dit leonut, je me suis rendu sur le champ (transporté au dit leonut) je me suis assuré du décès de la dite Marie le moat et j'en ai dressé l'acte; en la maison commune de plözévet, les dits jours, mois et an. Charles le Quelle officier municipal

An III : l'officier municipal rédige l'acte qui mentionne le jour et l'heure du décès constaté par ses soins.

Arrondissement communal de Quimper
le neuf messidor an neuf de la république française
acte de décès de Jacques le Goff du de midi à huit heures du matin à l'esperit âgé de soixante sept ans, fils de Joseph le Goff cultivateur et de Anne Goulqueren veuve d'uspoir demeurant au même village en cette commune département de Finistère sur la requisiion de Jacques le Goff son fils Stéphane le Goff au dit fils de premier demeurant au dit village et le veuve à Keolarguet en plözastel. Ains germains ont déclaré ne savoir signer
Constata par moi Charles le Quelle maire de plözévet faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

An IX : les parents sont mentionnés sur l'acte de décès d'une personne adulte. (Ici : Jacques le Goff de Mespirt)

La translation du cimetière.

En novembre 1901, le conseil municipal évoque la création d'un nouveau cimetière.

Le cimetière actuel est insuffisant et il est impossible de l'agrandir. Pour des raisons d'hygiène son déplacement est urgent. A priori 5 emplacements sont possibles :

- Bord de la route de Quimper NE.
- Bord de la route de Pt L'Abbé E.
- Bord de la route d'Audierne NO.
- Bord de la route de la côte SO.
- Sur les terres à l'ouest du bourg, derrière l'école des filles.

Il convient d'essayer d'obtenir les terrains par entente amiable et il faut consulter le médecin hygiéniste. Le choix se portera sur le terrain proche de la route d'Audierne.

En décembre 1902 , l'objet de la réunion est **la question du cimetière :**

« *Il est temps de délibérer sérieusement sur cette affaire . Il y a 100 inhumations par an*».

Le maire a fait établir les plans de terrains expertisés par un homme compétent .

le terrain doit faire au moins 40 ares car des demandes de concession se feront certainement.

Il faudra créer une voie d'accès sur une parcelle donnant directement sur l'école des filles, la partie de parcelle non utilisée fera la cour et le jardin de l'école. Voici les propriétaires :



- | | | |
|----|-------------|---------------------|
| 1. | n° 439p | Sinou Alain |
| 2. | 440P | Douirin René |
| 3. | | Le Dem Emile |
| 4. | | Le Berre Yves |
| 5. | 442 | Le Moal et Cts |
| 6. | 443 | Le Moal et Cts |
| 7. | 444P | Le Moal et Cts |

Les caractéristiques positives du terrain : ce n'est pas cher ; c'est proche de l'église (le **transport du corps se fait à bras** et les suiveurs sont souvent âgés) ; il n'y aura pas d'influence sur la santé publique car il y a 2m de terre meuble très propre à la décomposition des cadavres. Coût : 2820F + environ 1800F de clôture.

La bénédiction du cimetière eut lieu le premier dimanche de mai 1905, **sans la présence de Georges Le Bail.**

Cette cérémonie fut l'occasion de récolter 767 signatures pour le maintien du Concordat.

Anecdotes :

Le journal "Le Courrier de l'Ouest " rapporta que :

Le Christ attaché à la croix de bois du cimetière, fut "commandé à Paris par Le Bail... le plus farouche anticlérical pouvant devenir clérical à ses heures.."

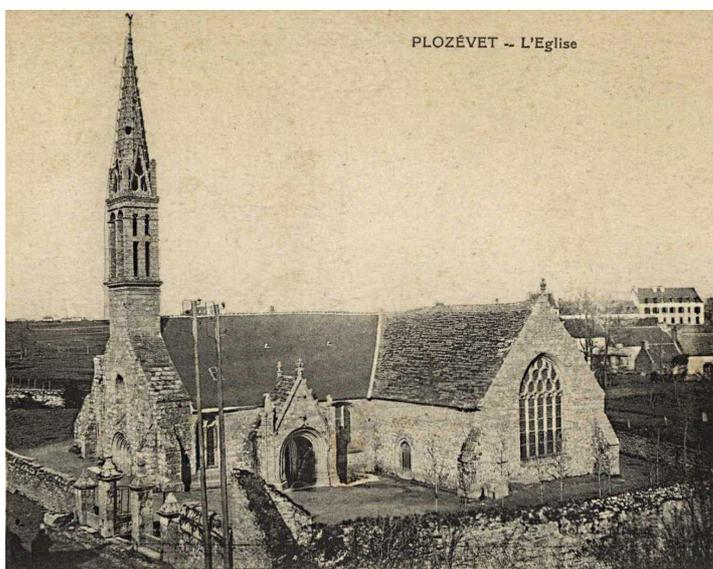
Les anciens n'aimaient pas parler de mort, au lieu de *Mervel** on disait désormais *aller au « Park Douirin..** »*

**Mourir ; ** « Le champ de Douirin »*

La décomposition ne se faisant pas dans le délai légal, un nouvel agrandissement sera demandé en 1913. La guerre en retardera l'exécution jusqu'en 1923. Le problème se reposera en 1935.

La translation du cimetière fut très traumatisante pour la population qui vivait au même moment la laïcisation de l'école des filles et un conflit entre leur maire et les cléricaux.

L'enclos paroissial après translation du cimetière.



Le premier corbillard.

Le corbillard remplaça la charrette en 1939 ⁽¹⁾.

On y transportait la dépouille du défunt de son domicile à l'entrée de l'enclos de l'église.

Dans les temps plus reculés, les autorités religieuses jugeaient indigne l'utilisation des véhicules de la ferme pour le déplacement des cercueils : seul le transport à bras d'hommes était respectueux pour le mort. Les porteurs du corps étaient choisis parmi les hommes forts de l'entourage du défunt, mais les longues distances à parcourir étaient fort éprouvantes.



La famille, les amis et les voisins, suivaient le corbillard du domicile du défunt jusqu'à l'église 1946, matin d'hiver ...

(1) Le 19-01-1936 : le conseil municipal vote le principe de l'achat d'un corbillard.

Le 27-06-1937 : le coût du corbillard avec tentures est 4000 F. Il est réservé aux habitants de la commune.

En janvier 1939, le coût des obsèques est fixé par le conseil municipal qui décide que le corbillard pourra être prêté aux autres communes.

Le corbillard a finalement coûté 7 000 F.

Le service des pompes funèbre appartient à la commune en qualité de service public.

Il y a trois options : la hors classe (50 F) ; la 1ère classe (30F) ; la 2ème classe (20F).

Pour les communes voisines, le tarif est doublé. (sources : conseils municipaux)

La première sortie du corbillard est notée en marge d'un acte de décès :

N° 7

Youinou
Jean
Marie
veuf Gouret

Le corbillard est sorti pour la première fois

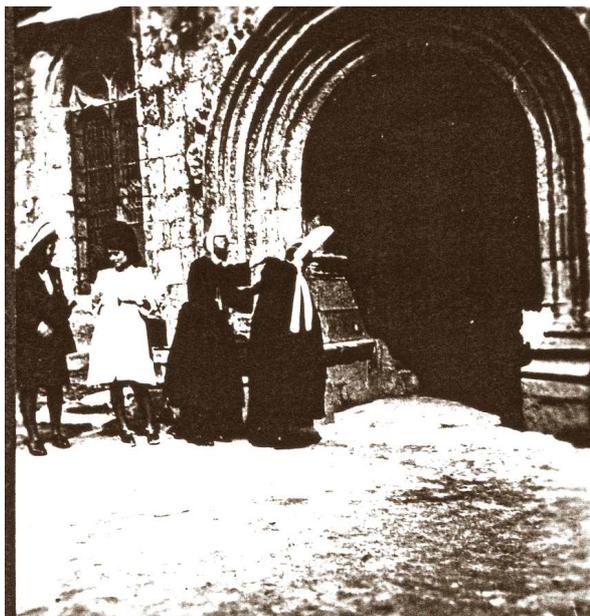
Le quatorze février mil neuf cent trente-neuf,
à quinze heures six minutes, est décédé à Mairie Gouret
Jean Marie Youinou, marin pêcheur, né à Glacézet, le
deuxième jour du huit cent soixante deux, fils de Yves Youinou,
décédé et de Marie Genais, décédée, veuf de Anne Gouret,

Dressé le quatorze février mil neuf cent trente-neuf,
à quinze heures six minutes, sur la déclaration de Sébastien
de Gouret marin pêcheur, soixante six ans, voisin du défunt :
Relecture faite par Jean Gouret, adjoint maire, officier de l'état
civil, avons seul signé, le déclarant et le sachant faire.

Gouret

Le corbillard est sorti pour la première fois le 14 février 1939, pour l'enterrement de Jean Marie Youinou, marin pêcheur de 77ans.

Autour de l'église.



Ajustement de la cape de deuil avant d'entrer dans l'église.

Les fontaines, de part et d'autre du porche, servaient à déposer les parapluies avant d'entrer dans l'église. (Fin années 40).

Sortie de l'église en 1939. les femmes en cape de deuil se rendent au cimetière.

Les 3 dernières images sont déposées au Musée National des Arts et Traditions Populaires. (La dernière image sur AD29)

